PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des relations avec les collectivités
Bureau du conseil et du contrôle de légalité
Section Interventions Économiques des Collectivités

Secrétariat Général

Grenoble, le 13 AVR. 2022

Le préfet
à

Destinataires in fine

En communication :
à Madame la Sous-Préfète de La Tour du Pin
et Monsieur le Sous-Préfet de Vienne

CIRCULAIRE n° 2022– 03

CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE

Objet : Exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.

Pièce-jointe : circulaire n° 6338-SG du 30 mars 2022.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-jointe, la circulaire du premier ministre du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.

Cette circulaire a pour finalité de recommander aux acheteurs publics de mettre en œuvre les leviers juridiques mobilisables en pareilles circonstances, afin d'aider les entreprises à poursuivre l'exécution des contrats dont l'équilibre financier serait bouleversé par la dégradation des conditions économiques.

Je vous remercie de la prise en compte de ces informations.

Mes services (bureau du conseil et du contrôle de légalité) restent à votre disposition pour toute précision complémentaire éventuelle.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation,
la Secrétaire Générale

Eléonore LACROIX

Mél : pref-controle-legalite-marches-publics@isere.gouv.fr
MS/2022-140
Adresse, 12, place de Verdun, CS 71046
38021 Grenoble Cedex 01

Destinataires

Monsieur le Président du Conseil départemental

Mesdames et Messieurs les maires du département

Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des établissements publics de coopération intercommunale

Monsieur le Président du SDIS